Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Installation de transit de déchets sur la commune principale de l'AIOT 200 Rue Léon Blum 69100 Villeurbanne.

La référence de votre dossier est A-3-NNDEWHU77O et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/01/2023 à 17h58 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- 1 M n 2 M
- •

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

| Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire |
|--|
| N° SIRET |
| Organisme : |
| Nom: |
| Prénom: |
| Fonction : CHARGEE D'AFFAIRES |
| Adresse électronique : |
| Téléphone portable : |
| Personne morale |
| N° SIRET 85106424600016 |
| Raison sociale ILOE |
| Forme juridique Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée |
| Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le |

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le

Adresse en France

public et l'administration.

public et l'administration.

Nom de l'installation : Installation de transit de déchets

Description des activités :

Les installations de la société ILOE sont dédiées à des activités de transit, de tri et de regroupement de déchets dangereux et non dangereux pour des clients éco-organismes, institutionnels, entreprises tertiaires et industriels. Ces installations sont intégrées au parc d' activités Léon Blum dont certains ouvrages sont mutualisés (ex : voirie ; lutte incendie, espaces verts, ...). Le projet de la société ILOE sera implanté au sein d'un bâtiment existant précédemment occupé par la société THYSSENKRUPP dont les activités ont cessé courant 2021.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 200 Rue Léon Blum 69100 Villeurbanne

X:848672

Y: 6519928

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Régime | Précisions |
|----------|--------|--|--|--------|------------|
| 2711 | 2 | Transit, regroupement ou tri de déchets d' équipements électriques et électroniques | Volume susceptible d'être entreposé 950 m3 | | |
| 2714 | 2 | Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois | Volume susceptible d'être présent 950 m3 | D | |
| 2716 | 2 | Transit, regroupement ou tri de déchets non | Volume susceptible d'être | DC | |

dangereux non

présent 950 m3

inertes

Transit.

nsit, Quantité

regroupement ou tri de déchet

susceptible d'être DC

dangereux

présente 0.95 t

6 - Mode d'exploitation

2

2718

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? NON

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Déchets ménagers et assimilés (collectés par le service public de gestion des déchets)

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les moyens extérieurs de lutte contre l'incendie seront composés des poteaux incendie du domaine public. 3 poteaux incendie sont situés à moins de 100 m des installations de la société ILOE. Des extincteurs appropriés aux risques seront répartis sur l'ensemble des installations en des endroits facilement accessibles et visibles.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : OUI

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat pour Ecorce pour lancer dossier ICPE.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m ?

Annexe 1b - Plan des abords.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200

Annexe 1a - Plan de masse.pdf

Modification des prescriptions applicables :

ECO2271-02 - ILOE - Dde de dérogation - Villeurbanne compilé_compressed.pdf